

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2022

MESURES D'URGENCE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL
EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 219)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS31

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer et M. Guedj

TITRE

À l'intitulé du projet de loi, substituer aux mots :

« portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi »

les mots :

« signant un chèque en blanc au Gouvernement pour détricoter l'assurance chômage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés socialistes et apparentés vise à renommer le projet de loi « signant un chèque en blanc au Gouvernement pour détricoter l'assurance chômage ».

Via l'article 1^{er}, le Gouvernement souhaite en effet que le Parlement lui signe un chèque en blanc jusqu'au 31 décembre 2023 pour réformer l'assurance chômage après une simple concertation des partenaires sociaux sans obligation de résultat, sans qu'aucun garde-fou sur la stratégie de réforme du Gouvernement ne soient inscrits dans le texte.

Il convient donc que le titre du projet de loi reflète cet objet réel.

Tel est l'objet du présent amendement.